

Shefford, Québec.
Le 5 mars 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 5 mars 2019.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Geneviève Perron, Francine Langlois et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Sylvie Gougeon.

2019-03-032

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2019-03-033

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :

- 6.2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement numéro 2019-565 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2016-531 de la Municipalité du Canton de Shefford (École primaire et centre communautaire – Autorisation d'implantation – Secteur Denison Est)
- 6.2.2 Adoption du projet de règlement et fixation de la date, de l'heure et du lieu de la tenue de l'assemblée publique de consultation – Règlement numéro 2019-565 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2016-531 de la Municipalité du Canton de Shefford (École primaire et centre communautaire – Autorisation d'implantation – Secteur Denison Est)
- 6.2.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement numéro 2019-566 modifiant le Règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford (École primaire et centre communautaire – Création d'une nouvelle zone – Secteur Denison Est)
- 6.2.4 Adoption du projet de règlement et fixation de la date, de l'heure et du lieu de la tenue de l'assemblée publique de consultation – Règlement numéro 2019-566 modifiant le Règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford (École primaire et centre communautaire – Création d'une nouvelle zone – Secteur Denison Est)
- 6.2.5 Demandes de PIIA
- 6.2.6 Demande de dérogation mineure numéro 2019-00013 – 96, rue Raymond-Lemieux

7. Sujets intéressant la sécurité publique

- 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
- 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Adoption du Rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska

8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu

- 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu

- 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Adjudication – AO-2019-03 – Travaux de rapiéçage et pose de béton bitumineux
 - 9.2.2 Adjudication – AO-2019-04 – Fourniture et chargement de pierre et gravier
 - 9.2.3 Annulation – AO-2019-05 – Travaux de marquage de chaussée
 - 9.2.4 Réhabilitation du réseau routier – Projets 2019
 - 9.2.5 Offre de services professionnels en ingénierie – Chemin Jolley
 - 9.2.6 Offre de services professionnels en ingénierie – Chemin Picard (de la rue de l'Acadie jusqu'à la route 112) et chemin Ostiguy (de la rue Monique jusqu'au chemin Saxby Nord)
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) – Aménagement de sentiers pédestre et cyclable (dossier n° 558337)
 - 10.2.2 Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) – Aménagement d'une piste cyclable et pédestre reliant les rues Lavigne, Dupuis, Johanne et Robert (appel de projets 2019)
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :

- 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
- 12.2.2 Rapport d'activités du trésorier sur l'application du chapitre XIII de la LÉRM pour l'année 2018
- 12.2.3 Retrait du domaine public des lots 6 291 154 (frontage sur rue Lausanne), 6 293 698 (frontage sur rue Chabot), 6 291 156 et 6 291 157 (frontage sur rue Bertrand)
- 12.2.4 Mise en vente des lots 2 596 385 (frontage sur chemin Coupland), 3 988 526 (frontage sur rue Hélène-Laframboise), 6 291 154 (frontage sur rue Lausanne), 6 293 698 (frontage sur rue Chabot), 6 291 156 et 6 291 157 (frontage sur rue Bertrand) appartenant à la Municipalité du Canton de Shefford
- 12.2.5 Avis – Ville de Granby – Projet de règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
- 12.2.6 Modalités de l'entente Canada-Québec relatives au fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Période de questions

15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

2019-03-034

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-565 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-531 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD (ÉCOLE PRIMAIRE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION D'IMPLANTATION – SECTEUR DENISON EST)

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur le conseiller Michael Vautour que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-565 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2016-531 de la Municipalité du Canton de Shefford*, lequel a pour objet d'incorporer les dispositions du règlement numéro 2018-312 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2014-274, soit principalement :

- d'ajouter, dans l'affectation résidentielle, l'autorisation de l'implantation de services publics de nature locale, tels qu'une école primaire et un centre communautaire, sur les lots 5 915 179, 5 915 181 et 5 914 935.

Le projet de ce règlement est déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2019-03-035

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET FIXATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-565 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-531 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD (ÉCOLE PRIMAIRE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION D'IMPLANTATION – SECTEUR DENISON EST)

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉE par Mme la conseillère Francine Langlois,
IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement numéro 2019-565 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2016-531 de la Municipalité du Canton de Shefford.

Ce projet a pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin d'incorporer les dispositions du règlement numéro 2018-312 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2014-274, soit principalement :

- d'ajouter, dans l'affectation résidentielle, l'autorisation de l'implantation de services publics de nature locale, tels qu'une école primaire et un centre communautaire, sur les lots 5 915 179, 5 915 181 et 5 914 935.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 26 mars 2019, à 18 h30, à la Mairie du Canton de Shefford. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-566 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD (ÉCOLE PRIMAIRE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE – CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE – SECTEUR DENISON EST)

Avis de motion est par les présentes donné par Madame la conseillère Francine Langlois que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-566 modifiant le Règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford*, lequel a pour objet principalement :

- de créer la zone P-2 à même une partie de la zone R-3;
- de créer la grille de spécification pour la nouvelle zone P2 autorisant principalement les usages suivants : école primaire, centre communautaire et habitation unifamiliale;
- d'ajuster la limite de la zone R-7 avec la délimitation d'un lot adjacent à la nouvelle zone P-2.

Le projet de ce règlement est déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2019-03-036

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET FIXATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-566 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD (ÉCOLE PRIMAIRE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE – CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE – SECTEUR DENISON EST)

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Francine Langlois, APPUYÉE par Mme la conseillère Geneviève Perron, IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2019-566 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford.

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'incorporer les dispositions du règlement numéro 2018-312 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2014-274, soit principalement :

- de créer la zone P-2 à même une partie de la zone R-3;
- de créer la grille de spécification pour la nouvelle zone P2 autorisant principalement les usages suivants : école primaire, centre communautaire et habitation unifamiliale;
- d'ajuster la limite de la zone R-7 avec la délimitation d'un lot adjacent à la nouvelle zone P-2.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 26 mars 2019, à 18 h30, à la Mairie du Canton de Shefford. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2019-03-037

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2016-536*, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 18 février 2019 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbal, celui-ci étant versé aux archives de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Papineau,

Appuyé par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

- D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conforme au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2016-536* :
 - Projets de nouvelles constructions résidentielles
 - 168, chemin du Mont-Shefford (demande numéro 2019-00014);
 - 154, chemin Picard (demande numéro 2019-00027);
 - 281, rue du Grand-Royal Est (demande numéro 2019-00030);
 - Projet d'agrandissement du bâtiment principal
 - 2977-2985, route 112 (demande numéro 2019-00022);
 - Projets de modifications à l'apparence du bâtiment principal
 - 85, rue Raymond-Lemieux (demande numéro 2019-00025);
 - De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, celui-ci étant non-conforme au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 2016-536* :
 - Projets de modifications à l'apparence du bâtiment principal
 - 1309, chemin Denison Est (demande numéro 2019-00023);
- Raison du refus :**
Le demandeur devra soumettre un projet d'ensemble pour cette adresse, ce projet d'ensemble devant inclure, en plus du projet de remplacement d'une enseigne, celui de changement du revêtement extérieur du bâtiment

principal, afin de permettre l'évaluation du projet selon les critères établis par la réglementation.

2019-03-038

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-00013 – 96,
RUE RAYMOND-LEMIEUX

Lot : 4 620 040

Propriétaire : Municipalité du Canton de Shefford
Localisation : 96, rue Raymond-Lemieux
Zonage : RV-12

Description du lot :

- superficie : 6 753,80 mètres carrés
- largeur : 177,22 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser un agrandissement en forme de demi-arche alors que le règlement de zonage, à son article 7.1, interdit la construction de bâtiments ayant cette forme, sauf en zone agro-forestière.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil :

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement en demi-arche vise à agrandir une partie du bâtiment qui est déjà construite sous cette forme;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
ET RÉSOLU :
D'accepter la demande de dérogation mineure n° 2019-00013.

Un vote est demandé :

Pour la proposition : les conseillers Michael Vautour, Francine Langlois, Jérôme Ostiguy, Johanne Boisvert et Geneviève Perron
Contre la proposition : la conseillère Denise Papineau

Résolution adoptée majoritairement.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2019-03-039

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Soumis : Rapport annuel d'activité de la Municipalité du Canton de Shefford quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – janvier 2019

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité du Canton de Shefford contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2018 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU que sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉE par M. le conseiller Michael Vautour,
IL EST RÉSOLU :

1. que la Municipalité du Canton de Shefford adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité du Canton de Shefford, daté de janvier 2019, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;
2. qu'elle confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2019-03-040

ADJUDICATION – AO-2019-03 – TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour les travaux de rapiéçage et de pose de béton bitumineux à être effectués pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Pavage Maska inc.	251 239,92 \$
Eurovia Québec Construction inc.	295 198,31 \$
Sintra inc.	214 485,86 \$
Entretien Routier D. Boulais inc.	321 758,69\$

CONSIDÉRANT QUE les montants soumis sont basés sur des quantités approximatives pouvant être ajustées à la baisse;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
 APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
 ET RÉSOLU :

Que le contrat pour les travaux de rapiéçage et de pose de béton bitumineux pour l'année 2019 soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc., pour un montant de 214 485,86 \$, incluant les taxes applicables, ce montant total étant basé sur des quantités approximatives pouvant être ajustées à la baisse.

2019-03-041

ADJUDICATION – AO 2019-04 – FOURNITURE ET CHARGEMENT DE PIERRE ET GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour la fourniture et le chargement de granulats concassés pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, quatre entreprises ont soumis des prix pour les produits suivants, ces prix n'incluant pas les taxes :

N°	Produits	Normand Jeanson Excavation inc.	Sintra inc.	Construction DJL inc.	Bertrand Ostiguy inc.
1.1	Pierre concassée 50-100mm (2-4 po)	13,75 \$	13,75 \$	14,25 \$	-
1.2	Pierre concassée 100-200mm (4-8po)	14,00 \$	14,00 \$	14,50 \$	15,00 \$

1.3	Pierre concassée MG-20B (0-3/4po)	12,25 \$	12,50 \$	11,10 \$	-
1.4	Gravier concassé MG-20 (0-3/4po)	-	-	-	-
1.5	Gravier concassé MG-20B (0-3/4po)	-	-	-	-
1.6	Tout venant 0-20mm (0-3/4 po)	12,00 \$	12,50 \$	12,95 \$	11,50 \$
1.7	Asphalte recyclée 0-10mm (0-3/8po)	16,00 \$	16,00 \$	16,30 \$	16,00 \$

CONSIDÉRANT QUE ces prix sont établis par tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE, dans le calcul du plus bas soumissionnaire conforme pour chaque produit, la Municipalité doit considérer, en plus des prix soumis, le coût du transport pour la livraison des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque achat, la Municipalité calculera, en conséquence, la distance entre le centre du chantier (point de livraison) et la balance installée sur le lieu de production et d'entreposage de chaque soumissionnaire, ces distances étant prises en considération par la Municipalité quant au coût de revient final des matériaux incluant le coût de transport;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode permettra à la Municipalité de déterminer, cas par cas, en fonction de la localisation du chantier, le plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût du transport utilisé pour les fins de calcul est celui édicté par le ministère des Transports du Québec, selon les tarifs en vigueur pour notre région lors de l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
ET RÉSOLU :

D'adjuger à Normand Jeanson Excavation inc., à Sintra Inc., à Construction DJL inc. et à Bertrand Ostiguy inc. la fourniture des produits selon les taux inscrits au tableau figurant dans la présente résolution, le coût du transport entre le centre du chantier (point de livraison) et la balance installée sur le lieu d'entreposage de chaque soumissionnaire étant considérée lors du choix de l'un de ces fournisseurs.

2019-03-042

ANNULATION – AO 2019-05 – TRAVAUX DE MARQUAGE DE
CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour les travaux de marquage de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le seul prix soumis est très élevé par rapport aux estimés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pour devoir de s'assurer de l'exécution de tout contrat au meilleur coût pour ses contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

D'annuler l'appel d'offres AO-2019-05 pour les travaux de marquage de chaussée.

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner en appel d'offres

2019-03-043

RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER – PROJETS 2019

CONSIDÉRANT QUE des besoins en réhabilitation du réseau routier ont été ciblés sur le chemin Jolley ainsi que sur une partie des chemins Picard et Ostiguy;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution des travaux pour la réhabilitation, en tout ou en partie, de ces chemins est tributaire de l'aide financière qui pourrait être octroyée en raison de l'ampleur des coûts estimés pour leur réalisation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

ET RÉSOLU :

Que les travaux de réhabilitation du réseau routier pour l'année 2019 soient projetés sur les chemins suivant :

- Jolley (de la route 241 jusqu'au chemin Saxby Sud)
- Picard (de la rue de l'Acadie jusqu'à la route 112);
- Ostiguy (de la rue Monique jusqu'au chemin Saxby Nord).

Que leur exécution soit effectuée, en tout ou en partie, selon l'aide financière qui pourra être octroyée pour ces projets suivant les demandes présentées par la Municipalité ainsi que selon le budget affecté à la réhabilitation du réseau routier pour 2019.

2019-03-044

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CHEMIN JOLLEY

CONSIDÉRANT la démarche de la Municipalité du Canton de Shefford pour obtenir une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, pour poursuivre sa démarche, requérir les services d'une firme d'ingénierie pour la révision des plans et devis, la surveillance ainsi que le contrôle qualitatif des travaux demandés dans le cadre de cette demande de subvention;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Exp.;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford mandate la firme Exp. pour la révision du devis du chemin Jolley, la surveillance et le contrôle qualitatif des travaux pour le projet de réhabilitation du chemin soumis dans le cadre Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), et ce, pour la somme de 20 000,00 \$, taxes en sus.

2019-03-045

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
CHEMIN PICARD (DE LA RUE DE L'ACADIE JUSQU'À LA ROUTE
112) ET CHEMIN OSTIGUY (DE LA RUE MONIQUE JUSQU'AU
CHEMIN SAXBY NORD)

CONSIDÉRANT la démarche de la Municipalité du Canton de Shefford pour obtenir une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, pour poursuivre sa démarche, requérir les services d'une firme d'ingénierie pour la révision des plans et devis, la surveillance ainsi que le contrôle qualitatif des travaux demandés dans le cadre de cette demande de subvention;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Avizo;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford mandate la firme Avizo pour la révision du devis des chemins Picard (entre la rue de l'Acadie jusqu'à la route 112) et Ostiguy (entre la rue Monique jusqu'au chemin Saxby Nord), la surveillance et le contrôle qualitatif des travaux pour le projet de réhabilitation des chemins soumis dans le cadre Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), et ce, pour la somme de 17 319,00 \$, taxes en sus.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE,
LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE
- SUJETS PARTICULIERS :

2019-03-046

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) –
AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PÉDESTRE ET CYCLABLE
(DOSSIER N° 558337)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 2, sous-volet 2.5* (Municipalité amie des aînés (MADA)) – présentée par la Municipalité

du Canton de Shefford par sa résolution numéro 2018-04-067 – a été retenue suivant son analyse et son transfert au nouveau *Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés* (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés* (PRIMADA) remplace le *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (PIQM) à la suite de la récente réorganisation de programmes d'aide financière en infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée dans le cadre du *Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés* (PRIMADA) vise toujours la réalisation du projet suivant, soit l'aménagement de sentiers pédestre et cyclable :

- entre le chemin Jolley et la route 241 (longueur 275 m – lot 5 989 408);
- entre la rue de la Sapinière et la piste cyclable l'Estriade (longueur : 90 m – lots 5 818 606 et 4 141 563);
- entre les rues Lavigne et de la Sapinière (275 m – lot 5 818 608);
- entre les rues Maher et Lavigne (longueur : 133 m – lot 4 015 997);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée visant l'aménagement de sentiers pédestre et cyclable a pour but :

- de solutionner une problématique soulevée par les aînés de la Municipalité à l'effet que, pour certains secteurs, les accès aux réseaux cyclables traversant le territoire (pistes cyclables L'Estriade, la Campagnarde, route verte 1 et 4) sont difficiles et non sécuritaires;
- de mettre en œuvre des actions prévues dans le plan d'action de la Politique des aînés de la Municipalité;
- de relier quatre (4) grands secteurs à vocation résidentielle à la piste cyclable l'Estriade, permettant aux aînés de pratiquer le vélo ou la marche et d'accéder à la piste cyclable l'Estriade de façon sécuritaire sans avoir besoin de recourir à un véhicule automobile pour s'y rendre, de demeurer actifs et en santé, de créer des liens et, pour certains, de sortir de leur isolement par la mise sur pied d'un club de vélo;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour réaliser la totalité de ce projet est de 78 163 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford est propriétaire des lots 5 989 408, 5 818 606, 5 818 608, 4 015 997 et qu'elle détient une servitude de passage sur le lot 4 141 563 et que tous sont contigus à la piste cyclable l'Estriade;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à améliorer la qualité de vie des aînés de la Municipalité en favorisant notamment le vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMADA;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford autorise le dépôt de la demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés* pour son projet d'aménagement de sentiers pédestre et cyclable.

Que le conseil mandate M. Christian Bérubé, directeur du Service des travaux publics, pour effectuer la présentation de cette demande d'aide financière, et ce, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford.

Que la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du programme dont elle a pris connaissance et qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité du Canton de Shefford s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Que la Municipalité du Canton de Shefford confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

2019-03-047

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) – AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ET PÉDESTRE RELIANT LES RUES LAVIGNE, DUPUIS, JOHANNE ET ROBERT (APPEL DE PROJETS 2019)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a adopté sa Politique des aînés ainsi que son plan d'action 2017-2019 le 1er novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration de ces documents, les aînés de la Municipalité du Canton de Shefford ont exprimés clairement des besoins quant :

- au développement d'un réseau municipal de pistes cyclables;
- à la bonification et à la diversification de l'offre d'activités physiques;
- à l'implantation d'un centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à ces besoins, la Municipalité projette l'aménagement d'une piste cyclable et pédestre reliant les rue Lavigne, Dupuis, Johanne et Robert;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de ce projet répond spécifiquement aux besoins des aînés, celui-ci :

- débutant à quelques pas du parc Maher, lequel comporte des infrastructures à l'attention des aînés, soit un terrain de pétanque et des modules de jeux pour adultes recommandés par un kinésiologue; et
- se terminant à l'emplacement du futur centre multifonctionnel de Municipalité, tout en croisant un optimum d'intersections pour ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la concrétisation de ce projet permettra à la Municipalité de mettre œuvre des actions prévues dans le plan d'action de la Politique des aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à améliorer la qualité de vie des aînés de la Municipalité en favorisant notamment le vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QUE ce projet concorde avec l'implication grandissante et soutenue des aînés dans la réalisation de diverses activités sportives et culturelles et dans l'élaboration de nouveaux projets, dont la mise d'un club de vélo;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford souhaite présenter une demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA)* pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford autorise le dépôt de la demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés* pour son projet d'aménagement d'une piste cyclable et pédestre reliant les rue Lavigne, Dupuis, Johanne et Robert;

Que la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du programme dont elle a pris connaissance et qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité du Canton de Shefford s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Que la Municipalité du Canton de Shefford confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2019-03-048

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES 

SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20123762 @ n° 20123882 au montant de 476 512,35 \$.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER SUR L'APPLICATION DU
CHAPITRE XIII DE LA LÉRM POUR L'ANNÉE 2018

En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le conseil le rapport d'activités du trésorier pour l'année 2018 et ce, pour l'exercice financier du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

2019-03-049

RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC DES LOTS 6 291 154 (FRONTAGE
SUR RUE LAUSANNE), 6 293 698 (FRONTAGE SUR RUE CHABOT),
6 291 156 ET 6 291 157 (FRONTAGE SUR RUE BERTRAND)

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 291 154, 6 291 156, 6 291 157 et 6 293 698 ont été cédés à la Municipalité du Canton de Shefford à titre de redevance pour fins de parc et que ces lots font partie, à cette fin, du domaine public de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 291 154, 6 291 156, 6 291 157 et 6 293 698 ne seront ni utilisés, ni aménagés à des fins de parcs;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus utilité, pour la Municipalité, de conserver ces lots à ces fins, ni pour toute autre fin municipale;

CONSIDÉRANT QUE ces lots ne servent aucune fin publique utile actuelle ou envisagée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité de se départir des lots 6 291 154, 6 291 156, 6 291 157 et 6 293 698;

CONSIDÉRANT QU'un bien appartenant au domaine public de la Municipalité ne peut être aliéné tant qu'il est affecté à cette utilité publique;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU :

De retirer le caractère public de chacun des lots 6 291 154, 6 291 156, 6 291 157 et 6 293 698, ceux-ci ne servant à aucune fin publique utile actuelle ou envisagée, n'étant plus utiles à des fins publics et n'étant plus à être affectés au domaine public de la Municipalité du Canton de Shefford.

2019-03-050

MISE EN VENTE DES LOTS 2 596 385 (FRONTAGE SUR CHEMIN
COUPLAND), 3 988 526 (FRONTAGE SUR RUE HÉLÈNE-

LAFRAMBOISE), 6 291 154 (FRONTAGE SUR RUE LAUSANNE),
6 293 698 (FRONTAGE SUR RUE CHABOT), 6 291 156 ET 6 291 157
(FRONTAGE SUR RUE BERTRAND) APPARTENANT À LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford est propriétaire des lots 2 596 385, 3 988 526, 6 291 154, 6 291 156, 6 291 157 et 6 293 698;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite vendre ces lots, ceux-ci n'étant plus d'aucune utilité pour la Municipalité et n'étant plus affectés au domaine public;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont constructibles et constituent des emplacements résidentiels de choix;

CONSIDÉRANT QUE la vente des lots 2 596 385, 3 988 526, 6 291 154, 6 291 156, 6 291 157 et 6 293 698 permettra d'amasser des fonds destinés à être investis exclusivement à des fins de parcs, de terrains de jeux et/ou d'espaces naturels, et ce, en accord avec les orientations de la Municipalité concernant le développement et la répartition des parcs, sentiers et liens multifonctionnels en vue d'établir leur interconnexion sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, pour la vente de ces lots, souhaite procéder par appel d'offres public assorti d'une mise à prix minimale;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

Qu'il soit procédé à la mise en vente, par appel d'offres public, des lots 2 596 385, 3 988 526, 6 291 154, 6 291 156, 6 291 157 et 6 293 698.

Qu'il soit précisé, pour la mise en vente du lot 2 596 385, que celui-ci sera assorti d'une servitude en faveur de développement Lindco inc., servitude portant le numéro d'inscription 381231 au registre foncier.

Que cet appel d'offres public soit affiché et publié via les divers médias de la Municipalité ainsi que dans le journal *La Voix de l'Est*.

Que la mise à prix minimale de chacun de ces lots corresponde au prix de l'évaluation municipale tel qu'il est établi, pour chacun de ces lots, au rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021 du Service d'évaluation municipale de la MRC de La Haute-Yamaska, une soumission offrant un prix moindre que la mise à prix minimale sera automatiquement rejetée.

Que la mise en vente de chacun de ces lots soit effectuée tel quel, sans aucune garantie légale ou conventionnelle.

Que toute soumission soit présentée sur le formulaire de soumission prescrit à cet effet, lequel sera disponible à la réception de la Mairie du Canton de Shefford ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Que chaque soumission soit accompagnée d'un chèque certifié, fait à l'ordre de la Municipalité du Canton de Shefford, et que son montant corresponde à 10% du prix soumissionné.

Que tout formulaire de soumission soit remis sur support papier, à la Mairie du Canton de Shefford, dans une enveloppe cachetée indiquant « Soumission pour la vente de terrains » ainsi que le numéro de lot pour lequel la soumission est présentée. L'enveloppe contenant le formulaire de soumission dûment rempli, ainsi que le chèque certifié,

doit aussi être adressée à l'attention de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Qu'advenant la situation où un soumissionnaire soumissionne pour plus d'un terrain, qu'un formulaire accompagné de son chèque certifié soit soumis par terrain, dans des enveloppes distinctes, selon les mêmes termes et conditions ci-haut mentionnés.

Que les soumissions soient reçues physiquement à la Mairie du Canton de Shefford, au plus tard le 15 mai 2019, à 10h.

Que les soumissions reçues dans les délais prescrits soient ouvertes publiquement le même jour, à 10 h 05, au même endroit.

Que l'acte de vente d'un lot en faveur du plus haut soumissionnaire conforme intervienne devant notaire dans un délai de 60 jours suivant la résolution d'adjudication de la vente de ce lot, les frais de notaire et tout autre frais ou droits liés à la transaction étant à la charge exclusive de l'acquéreur.

Qu'en cas de défaut d'un plus haut soumissionnaire conforme à passer titre dans les délais prescrits, que la Municipalité puisse vendre au plus haut soumissionnaire conforme suivant.

Que les fonds provenant de la vente de ces terrains soient affectés au Fonds spécial de la Municipalité servant à l'achat ou à l'aménagement de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Que M. le Maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la vente des terrains.

2019-03-051

AVIS – VILLE DE GRANBY – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

CONSIDÉRANT le dépôt, par la Ville de Granby, du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le *Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils* et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le *Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation des camions et véhicules outils* et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby » effectué lors de sa séance ordinaire tenue le 17 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été transmis aux municipalités concernées, contiguës à la Ville de Granby, afin de demander leur avis sur ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford est d'avis que ce projet de règlement, lorsqu'il sera en vigueur, n'aura pas pour effet d'affecter le réseau routier du territoire de la Municipalité du Canton de Shefford;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford donne son appui à la Ville de Granby pour l'adoption du « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation

des camions et véhicules outils et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby ».

2019-03-052

MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVES AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, M. Pierre Breton, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean-Pierre Maheu, 1015 Denison Est

- Remorques pour entreposage
- Ville de Granby - Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Marcel Plourdes, 64 des Sorbiers

- Recyclage du verre

Claude Gladu, 20 Saxby Sud

- Zone R-3 *versus* future zone P-2
- Étude – Route 112 (Denison Est)

2019-03-053

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 05.

M. Éric Chagnon
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-
trésorière